

Québec, le 18 août 2016

À l'attention de la mairesse ou du maire, de la directrice générale ou du directeur général

**INTERVENTIONS DE VACCINATION DES ANIMAUX SAUVAGES CONTRE LA RAGE DU RATON LAVEUR
SUR VOTRE TERRITOIRE À COMPTER DU 20 AOÛT 2016**

Madame, Monsieur,

Pour une dixième année consécutive, le Gouvernement du Québec procédera, en août et en septembre, à l'épandage d'appâts vaccinaux sur les territoires de la Montérégie et de l'Estrie, dans le but de maintenir et de renforcer l'immunisation des ratons laveurs, des mouffettes et des renards contre la rage du raton laveur. Selon le territoire visé, l'épandage sera fait par avion ou à la main.

Épandage aérien

Du 20 au 26 août 2016, des avions voleront à basse altitude au-dessus d'un territoire d'environ 3 500 km², pour larguer quelque 380 000 appâts vaccinaux. Ce sont principalement les habitats forestiers qui seront visés par cette opération d'épandage. Vous trouverez ci-joint la liste des 68 municipalités de l'Estrie et de la Montérégie qui feront l'objet d'un épandage aérien.

Épandage manuel

Du 22 août au 16 septembre 2016, des équipes du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs parcourront une zone d'environ 4 000 km² touchant 89 municipalités de l'Estrie et de la Montérégie, pour épandre à la main quelque 246 000 appâts vaccinaux dans les habitats naturels des ratons laveurs, des mouffettes et des renards. Ces lieux incluent notamment les zones boisées, les abords des cours d'eau, les pourtours des champs agricoles et, à l'occasion, les abords des poubelles.

Les appâts vaccinaux

Les appâts vaccinaux ont l'apparence de gros raviolis verts olive. Ils mesurent environ 40 mm x 22 mm x 10 mm. En raison de leur couleur, ils se fondent dans l'environnement et sont difficiles à repérer une fois au sol. Ils sont aussi très solides, ayant été conçus pour résister à l'impact d'un largage aérien. Normalement, les appâts vaccinaux doivent être perforés pour répandre le liquide vaccinal qu'ils contiennent, ce que les animaux sauvages font en les croquant.



Pour assurer le succès de l'opération, voici quelques consignes à transmettre aux citoyens :

- Éviter de manipuler les appâts vaccinaux. Bien qu'ils soient jugés sécuritaires pour les personnes, les animaux domestiques ou l'environnement, ils sont destinés aux animaux sauvages.
- En cas de contact avec un appât perforé ou brisé, composer le numéro qui apparaît sur les appâts ou le **811** pour joindre le service Info-Santé.

En tout temps, il est aussi conseillé de rappeler aux citoyens :

- de signaler les ratons laveurs, mouffettes ou renards qui sont désorientés, anormalement agressifs, paralysés ou morts en composant le **1 877 346-6763** ou sur le site Web rageduratonlaveur.gouv.qc.ca;
- de ne jamais approcher les animaux inconnus, qu'ils soient domestiques ou sauvages;
- en cas de morsure par un animal, de laver la plaie à grande eau et au savon pendant 10 minutes et de communiquer avec le service Info-Santé au 811;
- de faire vacciner les animaux domestiques en consultant un médecin vétérinaire;

- de rendre le contenu des poubelles extérieures inaccessible aux animaux afin d'éviter de les attirer près des maisons.

État de situation

Ce printemps, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a maintenu ses activités de surveillance intensives et a devancé ses activités de contrôle à la suite de la découverte, en 2015, d'un cas de rage du raton laveur dans la portion québécoise de la réserve autochtone d'Akwesasne. Ce cas était associé au foyer épidémique qui a frappé le nord de l'État de New York en 2015. Un total de 15 animaux atteints de rage avaient été découverts à proximité de la frontière québécoise. Plus de la moitié de ces cas se situaient à moins de 5 km de la frontière du Québec. Pour éviter que de nouveaux cas de rage du raton laveur ne soient détectés au Québec en 2016, une première opération de vaccination des animaux sauvages a été réalisée en avril dernier. Des équipes de trappeurs professionnels, coordonnées par le MFFP, ont alors parcouru 26 municipalités de l'Estrie et de la Montérégie pour épandre à la main des appâts vaccinaux dans les habitats des espèces visées. Le risque de réintroduction de la rage du raton laveur au Québec demeure bien réel en 2016. Les enjeux de santé publique sont majeurs car la rage est une maladie mortelle. Ainsi, les opérations de surveillance et de vaccination se poursuivent afin d'éviter le développement d'un foyer épidémique de rage en territoire québécois.

Pour obtenir plus d'information sur la rage du raton laveur, visitez le rageduratonlaveur.gouv.qc.ca. Vous pouvez également y commander des documents d'information pour distribution à la population ou aux responsables des camps de jour offerts dans votre municipalité. Si vous avez des questions liées à cette opération, n'hésitez pas à communiquer avec moi au 418 627-8609, poste 3027.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration.

Marie-Christine Roy
Responsable des communications – Rage du raton laveur
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Direction des communications
5700, 4^e Avenue Ouest, C 402
Québec (Québec) G1H 6R1
Téléphone : 418 627-8609, poste 3019
rageduratonlaveur.gouv.qc.ca